

## Equipe pédagogique

● Responsable pédagogique : **Danièle CERNEAU**, ADEME Formation Externe

● Conception : **Jean-Marc MARICHEZ**, Habitat et Développement Nord Ouest

● Le module est animé par des formateurs habilités par l'ADEME.

## Quels moyens pédagogiques ?

● Exposés généraux et techniques, débats et exercices de mise en situation reliés aux contextes professionnels.

● Ateliers de travail à partir de situations réelles et d'exemples de réalisations d'actions impliquant des travailleurs sociaux.

● Fourniture et utilisation en exercices et ateliers de divers outils opérationnels adaptés au métier du travailleur social.

● Choix d'un projet d'action à construire voire à mettre en œuvre entre les deux parties de la formation.

● Témoignages.

## Durée :

● 2 jours + 1 jour, avec une intersession de 2 mois, soit 21 heures.

## Nombre de participants :

● 8 à 12 personnes.

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## Coût pédagogique :

● Se renseigner auprès des formateurs habilités par l'ADEME.

## Inscription et CGV

[www.formation.ademe.fr](http://www.formation.ademe.fr)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Pour l'exercer, écrire à : [cnll@ademe.fr](mailto:cnll@ademe.fr)

www.laus.fr - 02 41 20 89 71 / Imprimé sur papier étiqueté avec des encres végétales / crédits photos : ADEME - Imp. SETIG-Palustière



# Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : comprendre et agir



ECOPOLENERGIE  
Maison Pesquier  
Quartier Pesquier - RD 58  
13120 GARDANNE  
Formatrice : Claire BALLY  
mail : [bally\\_claire@yahoo.fr](mailto:bally_claire@yahoo.fr)  
tél : 04.86.78.13.79

ADEME  
20 avenue de Grésillé  
BP 90406, 49004 ANGERS Cedex 01

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## PROGRAMME DE LA FORMATION

2 + 1 jours

ECONRJ01



# Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : comprendre et agir

Un foyer qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses factures énergétiques peut être considéré en situation de précarité énergétique. En France, cela représente près de 3 400 000 ménages. Des solutions locales sont proposées, notamment la mise en œuvre d'un volet « lutte contre la précarité énergétique » dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et la conclusion au niveau départemental de « contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ». Les travailleurs sociaux, dans la mesure où ils sont amenés à faire des visites à domicile auprès des familles en difficulté, peuvent repérer les situations de précarité énergétique et agir, d'une part, en sensibilisant et en informant les familles, d'autre part, en apportant des conseils ou en facilitant les démarches nécessaires à la réalisation de travaux.

## Pour qui ?

- Les travailleurs sociaux, qu'ils soient assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs, médiateurs, conseillers, techniciens et agents administratifs travaillant dans les collectivités territoriales, dans les organismes de protection sociale, services de l'État, associations, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, tout organisme dans les domaines de l'habitat et de l'énergie.

## Quels objectifs ?

- Comprendre le contexte et les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique.
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage.
- Connaître les différents acteurs, leur rôle et les moyens d'intervention sur la précarité énergétique.
- Identifier le rôle et le pouvoir d'influence du travailleur social dans la problématique de la précarité énergétique.
- Savoir utiliser des outils pour passer rapidement à l'action.

## le programme

### JOUR 1

- Les enjeux énergétiques mondiaux et nationaux  
Indicateurs mondiaux et nationaux, effets de serre et conséquences climatiques, réserves et prix d'énergie.
- La lutte contre la précarité énergétique  
Echanges autour de la définition de la précarité énergétique et des acteurs à impliquer pour lutter contre cette problématique.
- Les consommations et factures d'énergie d'un ménage  
Description des principaux facteurs d'inconfort dans le logement.  
Apport d'outils facilitant l'identification et la quantification des éléments intervenant dans la consommation et la facture d'énergie et d'eau des ménages.  
Atelier et informations techniques sur les postes de consommation d'énergie.  
Coûts et modes de facturation des différentes énergies à partir de lecture de factures.

### JOUR 2

- Les acteurs et moyens d'action  
Présentation des acteurs principaux (du national au local) et leurs responsabilités respectives en précisant leur rôle identifié et potentiel dans la précarité énergétique : financier, juridique, technique...
- Identifier, aborder et traiter une situation  
Exercice par groupes sur une situation de précarité énergétique.
- Les moyens d'actions possibles pour le travailleur social  
Identification du rôle du travailleur social.  
Description des diverses approches de sensibilisations individuelles et collectives sur la base d'exemples d'actions réalisées par des travailleurs sociaux.
- Choix d'un projet d'action à construire voire à mettre en œuvre avant la 3<sup>ème</sup> journée.

## Intersession : 2 mois minimum

### JOUR 3

- Débriefing des actions initiées par les stagiaires pendant l'intersession  
Complément sur les sujets, moyens et outils d'action.  
Partage d'expériences locales : témoignages.  
Echanges sur la poursuite des actions de terrain.